

Décision du maire n° 2024 – 011**Création du Raccourci de St Georges**

La Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Considérant la nécessité de créer le raccourci Saint Georges pour sécuriser les déplacements en mode doux

Considérant la consultation menée auprès de différents prestataires et les devis reçus,

Vu le budget 2024,

DÉCIDE**Article 1 :**

Signature du devis de la société Cheval E26, domiciliée au 895 rue Louis Saillant, 26800 Portes-lès-Valence, relatif à la fourniture et l'installation de bornes solaires pour le raccourci de saint Georges pour un montant total de 14 850,00 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera disponible en mairie et publié en dématérialisation sur le site internet de la commune.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le comptable public

Fait à St Georges les Bains, le 28 novembre 2024.

La Maire,



Geneviève PEYRARD